- **M. Benjamin:** Monsieur l'Orateur, il s'agit d'une question connexe mais non supplémentaire, et elle s'adresse au même ministre.
- **M.** l'Orateur: La Chambre pourrait permettre au député de poser sa question, même si ce n'est pas une question supplémentaire, puis, nous passerons au député de Vegreville.

LE PARTAGE DES FRAIS D'ENTREPOSAGE DES GRAINS-LES ENTRETIENS AVEC LES ORGANISMES AGRICOLES

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Merci, monsieur l'Orateur. Je voudrais poser une question au ministre de la Justice qui est chargé de la Commission du blé. Divers organismes agricoles ayant fait des instances depuis plusieurs années pour faire modifier la loi sur les réserves provisoires de blé, afin que le gouvernement fédéral assume les frais d'entreposage des six catégories de grain, le ministre dirait-il si lui-même et ses fonctionnaires se sont entretenus avec ces organismes en vue de cette modification et, sinon, a-t-il l'intention de conférer avec eux pour modifier la loi comme le réclament ces organismes agricoles?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, la réponse à la première partie de la question est non. Je n'ai pas l'intention de discuter de la question avec eux à l'heure actuelle.

LA GENDARMERIE ROYALE

LA SUPPRESSION DES INITIALES DE L'IMMEUBLE ET DES VÉHICULES DU DÉTACHEMENT D'EDMONTON

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au solliciteur général une question qui découle des déclarations de vendredi dernier. Peut-il nous dire s'il a reçu des protestations internes, externes ou autres relatives à la suppression des initiales RCMP de l'immeuble et des véhicules du détachement de la Gendarmerie royale à Edmonton et, dans l'affirmative, pourrait-il faire une déclaration à l'appel des motions afin de mettre les choses au point étant donné que cette question a inquiété de nombreuses personnes et surtout dans l'Ouest?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, il s'agit d'une décision administrative qui a été prise par le Commissaire lui-même, le 4 novembre 1969, en ce qui a trait au principe, et le 19 octobre 1970, en ce qui a trait aux détails. Au fait, cette décision du Commissaire est très connue, puisque sur des immeubles de la Gendarmerie royale du Canada on peut voir le nouveau signe depuis déjà deux ans, et plus particulièrement à Saskatoon depuis juin 1971. Alors, je ne vois pas pourquoi on s'alarme soudainement.

[Traduction]

[Francais]

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au solliciteur général. Quelle directive le solliciteur général a-t-il émise à ce sujet?

L'hon. M. Goyer: Aucune, monsieur le président.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. A la lumière [M. l'Orateur.]

des modifications intéressant les nouvelles automobiles et le nouvel immeuble de la Gendarmerie royale à Edmonton et bien que ces modifications n'aient pas été appliquées à Calgary, le solliciteur général peut-il me dire si des instances ont été présentées par des membres de la Gendarmerie et s'il a connaissance d'une pétition portant 11,000 noms d'habitants d'Edmonton qui insistent pour qu'on conserve la désignation originale et qui refusent d'accepter le nouveau système?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, le Commissaire m'informe que sa décision a été prise aux fins de l'efficacité, que c'était un signe visuel plus facile à apercevoir, et c'est dans cet esprit que la recommandation a été faite, et ce à la suite d'une consultation au sein de la Gendarmerie royale du Canada.

Maintenant, je peux mettre à la disposition des honorables députés tout le répertoire des signes qu'utilise maintenant la Gendarmerie royale du Canada, et je ferai remarquer qu'on y relève deux fois l'expression Royal Canadian Mounted Police et une fois les mots Gendarmerie royale du Canada, et je crois que trois fois c'est suffisant.

[Traduction]

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire.

M. l'Orateur: La présidence accorde la parole au très honorable représentant de Prince Albert à la suite de quoi nous passerons au sujet suivant car le temps va nous manquer.

• (1240)

LA SUPPRESSION D'UN SIGLE SUR UN ÉDIFICE À SASKATOON

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Étant donné que sa mémoire semblait lui faire défaut l'autre jour, le ministre peut-il nous dire si, oui ou non, les mots «Gendarmerie royale du Canada» ne figurent plus sur l'immeuble de Saskatoon?

[Francais]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, on voit, en lettres bien claires, le mot «police» et l'écusson de la Gendarmerie royale du Canada, qui, depuis 1873, contient la devise «Maintiens le droit» ainsi que les mots Royal Canadian Mounted Police. Ceci est bien clair. La réponse est affirmative.

[Traduction]

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, ce ministre verbeux ne répond pas à la question. Je lui ai demandé tout simplement si le sigle «RCMP» avait ou n'avait pas été supprimé. J'ai sa lettre devant moi où, s'il ne s'en souvient pas, la raison invoquée était que le sigle ne cadrerait pas avec les édifices contemporains. Quelle explication!

L'hon. M. Hees: Répondez par oui ou non.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme je l'ai indiqué il y a un instant, nous avons dépassé le temps prévu pour la période des questions. J'avais espéré la prolonger de deux ou trois minutes pour donner la parole aux députés qui n'ont pas eu l'occasion de poser leurs questions. Ce sujet pourra être traité demain.